

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA BOISSIERE

Séance du 17 décembre 2015

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal

15

En exercice

15

Qui ont pris part à la délibération

8

Date de Convocation

09/12/2015

Date de l'affichage

09/12/2015

L'an deux mil quinze et le dix-sept décembre,

à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude CROS, Maire.

Présents : Rodolphe AUGÉ, Carine CHEYNET, Aurélie COIGNARD, Sébastien LAINÉ, Baptiste LALFERT, Régis LOUBET, Roger PERRET

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Pierre BOUDES (pouvoir à Mme COIGNARD), Jessica MARTINEZ-DUPUIS (pouvoir à M. LOUBET), Daniel PRUNIER (pouvoir à M. LAINÉ)

Excusés : Sabine CHAUSSAT, Julie LABRY, Victor PEREIRA,

Absent : Sylvain SECONDY

M. PERRET a été nommé secrétaire.

Objet de la délibération : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – TARIFS 2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement en vigueur depuis septembre 2015, il propose au conseil de maintenir ces tarifs pour 2016.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

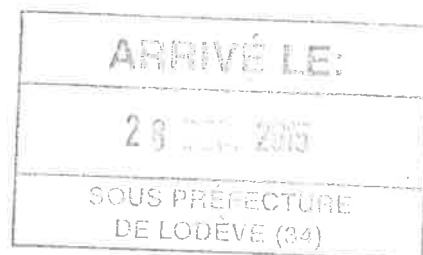
A l'unanimité,

APPROUVE la proposition de M. le Maire,
DIT que les tarifs pour 2016 seront les suivants :

Facturation en fonction du quotient familial (QF) - Service mercredis et vacances scolaires

Le quotient familial sera calculé sur les bases suivantes :

- du 1er janvier 2016 au 1er août 2016 : revenus 2014
- du 1er septembre 2016 au 31 décembre 2016 : revenus 2015.



TARIFS ALSH AU 1ER JANVIER 2016

QUOTIENT FAMILIAL	1er enfant fréquentant le service		2ème enfant fréquentant le service		3ème enfant et plus fréquentant le service	
	JOURNEE	1/2 JOURNEE	JOURNEE	1/2 JOURNEE	JOURNEE	1/2 JOURNEE
TARIF A (QF annuel inférieur à 6 000 €)	4.10	3.10	3.70	2.80	3.30	2.45
TARIF B (QF annuel de 6 001 à 12 000 €)	8.25	6.20	7.45	5.55	6.60	4.95
TARIF C (QF annuel de 12 001 à 27 000 €)	12.35	9.25	11.10	8.35	9.80	7.40
TARIF D (QF annuel supérieur à 27 001 €)	16.50	12.35	14.85	9.25	13.20	9.90
PRESENCE EXCEPTIONNELLE	24.70	19.30	24.70	19.30	24.70	19.30
Facturation du repas en plus (pour mémoire		3.70€ en 2015 :		par repas)		

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE AU 1ER JANVIER 2016

	1er enfant fréquentant le service	2ème enfant fréquentant le service	3ème enfant fréquentant le service	à partir du 4ème enfant fréquentant le service
FORFAIT MENSUEL (soir)	20.00	18.00	14.00	GRATUIT
PRESENCE EXCEPTIONNELLE	2.80	2.80	2.80	GRATUIT

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture
LeEt publication ou notification
Le **22 DEC. 2015**

DEL15066

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude CROS

